

RA.

République Tunisienne

--
SECRETARIAT D'ETAT A L'EDUCATION
NATIONALE
-

3

19

Circulaire n° 19 P

TUNIS, le 19 octobre 1959

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale,
à Messieurs les Chefs de Service
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Scolaires de

TUNIS-VILLE

Vu

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Docteur Jules BAROUCH, médecin-contrôleur des écoles normales, des écoles annexes d'application et des classes primaires des établissements de l'enseignement secondaire, a cessé d'assurer ses fonctions à compter du 1er octobre 1959.

En attendant la désignation de son remplaçant, je vous prie de bien vouloir acheminer directement et par la voie hiérarchique les demandes de congé de maladie du personnel de votre établissement./.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale,

M. MESSADI